

ACTE DE CANDIDATURE

Ce formulaire doit être complété entièrement et envoyé **soit par courrier postal, soit par courrier électronique, soit déposé contre récépissé** auprès des services de l'administration communale dans les délais fixés dans l'appel public

- Nom :

- Prénom :

- Date de naissance :

- Profession¹:

- Domicile :

Rue : N° :

CP:Commune et village :

- Nom de l'association que le candidat représente :


- Adresse du siège social de l'association que le candidat représente :

- **Je certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs².**

- Postule :

- à titre individuel
- comme représentant d'une association³

- Comme candidat :

- effectif
- suppléant
- président ( expérience ou compétences sont exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)

- Est intéressé par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité.

² Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif ou membre suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.

³ Merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Souhaite représenter les intérêts suivants⁴ :
A défaut de due motivation, l'acte de candidature sera jugé irrecevable.

- sociaux : motifs :.....

.....

.....

- économiques : motifs :.....

.....

.....

- patrimoniaux : motifs :.....

.....

.....

- environnementaux :
motifs :.....

.....

.....

⁴ Merci de choisir 1 à 3 cases maximum

- de mobilité : motifs :.....
.....
.....

- énergétiques : motifs :.....
.....
.....

DATE ET SIGNATURE

Règlement Général de Protection des Données

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit « RGPD », nous nous permettons de vous informer que les données collectées dans le présent formulaire sont traitées conformément à l'obligation légale qui est prévue par l'article R.I.10-2, §2 du Code du Développement Territorial (CODT) et ce, aux fins de la création de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et mobilité (CCATM). Vos données seront conservées pour une durée illimitée dès lors qu'elles devront être matérialisées dans une décision du Collège Communal et du Conseil Communal.

Dans le cadre de cette procédure de renouvellement, ces données seront transmises au Collège communal, au Conseil communal et au gouvernement Wallon (art D.I.7 et suivants du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai, rue Saint-Martin 52 à 7500

Ou par email à la déléguée à la protection des données : dpo@tournai.be

Ou via l'e-Guichet : www.tournai.be/protection-donnees (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, le Collège communal de la Ville de Tournai.